

GRÈVE DU FRONT COMMUN LE 6 NOVEMBRE PROCHAIN

Le Front commun, dont font partie les syndicats du personnel de soutien manuel, du personnel de soutien technique, administratif et éducatif ainsi que des professionnels, a annoncé une grève jusqu'à 10 h 30 le 6 novembre prochain.

Le 26 octobre dernier, les enseignants du CSSVDC recevaient, par courriel, les consignes de l'employeur pour les enseignants, qui, eux, ne seront pas en grève. Ces consignes du CSS prévoient que les enseignants devront effectuer du télétravail jusqu'à 10 h 30 selon le nombre d'heures prévues à la grille horaire. À 10 h 31, il est attendu que la prestation de travail s'effectue à l'école, toujours selon l'horaire. Évidemment, VDC est conscient que les enseignants devront effectuer un déplacement afin d'être à l'école pour 10 h 31.

Le SEHY a été interpellé par des enseignants qui ne comprenaient pas pourquoi le SEHY ne conteste pas cette consigne. La raison est simple : si les enseignants refusaient d'effectuer leur prestation de travail, ils seraient en grève illégale, ce que nous ne souhaitons pas. Aussi, le fait d'effectuer notre prestation de travail **d'enseignant** ne fait pas de nous des briseurs de grève. Pour cela, il faudrait que nous effectuions le travail des catégories d'emploi en grève (par exemple, concierge, secrétaire, TES, etc.).

Il ne fait pas de doute que les membres et les personnes élues des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de même que le Comité exécutif de la FAE sont solidaires des personnels professionnels et de soutien qui sont en grève. **En guise de solidarité et dans le respect du droit de grève de ceux-ci, aucune ligne de piquetage ne doit être franchie.**

TABLE DES MATIÈRES

Grève du Front Commun
le 6 novembre prochain 1-2

Dépôt patronal 29 octobre 3

Sondage manifestation
à Montréal 4

Consultation individuelle 5

Nous joindre 8

Une rencontre avec les présidences des trois autres accréditations syndicales de VDC a eu lieu. Celles-ci m'ont confirmé qu'elles sont tout à fait en accord avec l'approche du SEHY. Cela aurait été différent si l'on nous avait demandé de téléenseigner, mais elles comprennent que nous ne pouvons pas nous exposer à des accusations de grève illégale. Il est d'ailleurs tout à fait probable que les employés de ces autres accréditations syndicales feront du télétravail lorsque (si) nous serons en GGI (s'ils ne sont pas en grève eux aussi).

Ainsi, le Conseil fédératif (CF) invite les syndicats affiliés et leurs membres à s'opposer au basculement en télétravail lors des heures ou journées de débrayage de leurs collègues membres des syndicats des personnels professionnels ou de soutien. **Toutefois, dans l'éventualité où l'employeur envoie une telle directive, les enseignantes et enseignants effectueront le travail demandé.**

Pour sa part, la FAE s'opposera également à toute affectation ou assignation de télétravail ou de téléenseignement qui auraient lieu durant les heures où il y aurait des lignes de piquetage.

Plus concrètement, s'opposer signifie affirmer son désaccord à l'employeur en dénonçant sa demande d'effectuer du télétravail pendant que des collègues sont en grève I signifie affirmer son désaccord à l'employeur en dénonçant sa demande d'effectuer du télétravail pendant que des collègues sont en grève légale.égale.

[Un avis a été transmis à Mme Josée Lapointe](#), directrice des ressources humaines afin de souligner notre désaccord avec la consigne ainsi que **la grande incohérence d'affecter les enseignants à du télétravail pour contourner les lignes de piquetage et ainsi minimiser les effets de l'exercice de la grève légale de nos collègues, alors que les représentants patronaux, aux tables de négociation nationales, rejettent nos demandes relatives au télétravail.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que la phase de pression du plan d'action-mobilisation continue de s'appliquer, notamment au regard de la perturbation passive des rencontres collectives en présence des directions d'établissement, des activités de formation imposées et de toutes autres rencontres imposées.



© Alain Dion, La
Voix de l'Est
Sophie Veilleux, présidente,
enseignante libérée





DÉPÔT PATRONAL 29 OCTOBRE 2023

Comme cela a été largement annoncé dans les médias, le gouvernement a fait un nouveau dépôt, dans le cadre des négociations nationales, le 29 octobre dernier. Malheureusement, bien que le message des enseignants soit on ne peut plus clair, il semble qu'il ne passe pas au niveau de la partie patronale. Le dernier dépôt ne permet pas de penser qu'en l'acceptant, nous verrions une amélioration des conditions de travail des enseignants (et donc des conditions d'apprentissage des élèves). Ce dépôt ne nous permet pas d'espérer attirer de nouveaux enseignants afin d'atténuer la pénurie d'enseignants et d'éventuellement y mettre fin. Ce nouveau dépôt, j'en suis certaine, ne convaincra pas les enseignants qui flirtent avec l'idée de quitter la profession de rester.

Apparemment, le gouvernement fait le pari que les enseignants vont encore accepter d'en prendre plus sur leurs épaules. À nous de lui faire comprendre que ça ne sera pas le cas.

Je vous invite à prendre connaissance du [dépôt](#), notamment, de l'annexe A (page 9) qui s'adresse à « l'équipe-classe ». Vous allez constater que, bien que nous soyons en négociation NATIONALE, le gouvernement tente de nous imposer des demandes LOCALES (négociées entre les syndicats et les centres de services scolaires). C'est ajouter de l'huile sur le feu.

Les 2 et 3 novembre 2023, le SEHY participera au Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE. Il sera question du dépôt ainsi que du mandat de grève générale illimitée (GGI). Évidemment, nous vous tiendrons informés de nos analyses et des développements.

Je vous invite également à écouter la chronique de Pierre-Yves McSween intitulée « [Et si la partie syndicale prenait le gouvernement à son propre jeu](#) » entendu au micro de Paul Arcand le 1er novembre 2023, vers 7 h 30. Il y a là des informations que vous pourrez garder à l'esprit lorsque vous écouterez les ministres défendre la position du gouvernement.

Les enseignants méritent d'être respectés et valorisés pour leur travail. Nos patrons doivent comprendre que notre cour est pleine et que la solution ne peut pas se résumer à nous demander d'en faire toujours plus avec moins (ou plutôt rien).

**Sophie Veilleux, présidente,
enseignante libérée**



Sondage pour la manifestation à Montréal




Bien que la date de début de la grève générale illimitée (GGI) ne soit pas connue à ce jour, le SEHY vous sollicite afin de l'aider à bien prévoir l'organisation de la première journée de celle-ci. Comme nous l'avons mentionné lors de l'assemblée générale du 24 octobre dernier, une manifestation est prévue avec les autres syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), à Montréal.

Lors de cette journée, le SEHY offrira le transport en autobus pour se rendre à la destination. Comme vous le savez peut-être, les services de transporteurs sont également en situation précaire. Nous pourrions donc offrir le transport seulement aux membres du SEHY (pas d'enfants à bord). Notre plan est de prévoir des départs de Granby, de Cowansville, de Waterloo et de Farnham. Évidemment, nous nous ajusterons en fonction des réponses reçues.

Une boîte à lunch sera également remise aux participants. Un sondage officiel sera envoyé à ce sujet lorsque nous aurons une date connue pour la manifestation.

Nous souhaitons être en mesure de bien préparer l'événement. Merci de prendre quelques minutes de votre précieux temps pour répondre [à ces quelques questions](#) (en cliquant sur le lien). La date limite pour répondre à ce sondage est fixée au 6 novembre 2023, à 16 h.

**Julie Gosselin, trésorière
enseignante libérée**





Consultation individuelle

- Conformément à la clause 8-4.01 B) de notre Entente nationale (page 135), chaque enseignant se voit confier une tâche annuelle, établie par la direction d'école, et attribuer un horaire de travail, au plus tard le 15 octobre. Un préalable obligatoire à cette disposition est la consultation individuelle de chaque enseignant. À cette occasion, la direction doit donc rencontrer chaque enseignant ou communiquer avec eux par courriel en dressant une liste de chacun des éléments suivants :
 - de la tâche éducative et le temps nécessaire à la réalisation de chacune d'entre elles sur une base annuelle;
 - À l'exclusion des activités de formation et d'éveil ainsi que des cours et leçons;
 - des autres tâches professionnelles inhérentes à la fonction enseignante et le temps nécessaire à la réalisation de chacune d'entre elles sur une base annuelle;
 - Excluant le travail personnel à accomplir déterminé par l'enseignant.

La consultation individuelle peut se faire en présentiel ou par courriel et doit tenir compte du résultat du processus de consultation collective, des besoins particuliers des élèves et des préférences de l'enseignant. Le moyen de communication, qu'il soit en présentiel ou par courriel, doit être de sorte que l'on vous transmet les informations nécessaires en vue de prendre des décisions et de faire des recommandations éclairées. Idéalement, cette consultation devrait avoir lieu pendant les journées pédagogiques du mois d'août, mais au plus tard le 1er octobre, consultation pour laquelle les enseignants détiennent un délai de retour raisonnable d'au moins une semaine.

Grâce à ce court [sondage](#), le SEHY souhaite savoir si vous avez bel et bien été **consulté individuellement**.

En vous remerciant de bien vouloir prendre un instant pour y répondre,

**Marie-France Lemieux,
première vice présidente
enseignante libérée**



POUR NOUS JOINDRE

PRÉSIDENTE

Sophie Veilleux

sophieveilleux@sehy.qc.ca

ENSEIGNANTES LIBÉRÉES

Maryse Gaboriault

marysegaboriault@sehy.qc.ca

Julie Gosselin

juliegosselin@sehy.qc.ca

Marie-France Lemieux

mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Marie-Jeanne Lévesque

mariejeannelevesque@sehy.qc.ca

Eloïse Thibault

eloisethibault@sehy.qc.ca

SECRÉTARIAT

8 h 45 à 16 h 15 (15 h 45 juillet-août)

fermé de 12 h 30 à 13 h 30

TÉLÉPHONE: 450-375-3521

TÉLÉCOPIEUR: 450-375-0407

WWW.SEHY.QC.CA

On gagne à être polis et courtois...

à l'oral et à l'écrit.

Nous sommes là pour vous aider!

QUESTIONS?

COMMENTAIRES!

MARIEEVEPICARD@SEHY.QC.CA

DATES IMPORTANTES

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

À venir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À venir

CONSEIL D'ADMINISTRATION

21 novembre 2023

CONSEIL FÉDÉRATIF

13-14-15 décembre 2023

**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK**

Pour ne rien manquer,
abonnez-vous à la page
Facebook du SEHY

